



**MINISTRY OF ENVIRONMENT AND TOURISM  
REPUBLIC OF NAMIBIA**

**FONDS FRANÇAIS POUR  
L'ENVIRONNEMENT MONDIAL**

**APPUI AUX CONSERVATOIRES COMMUNAUTAIRES**

**EN NAMIBIE**

-

**Contribution au Programme ICEMA**

**Rapport de présentation**

**Philippe Chardonnet**

**Décembre 2003**



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**TITRE :** APPUI AUX CONSERVATOIRES COMMUNAUTAIRES  
EN NAMIBIE – Contribution au Programme ICEMA

**AUTEURS :** - Philippe Chardonnet  
- collaboration : Marcel Jouve et Flora Gheno

**ORGANISME AUTEUR :** - Fondation Internationale pour la Sauvegarde de la  
Faune (IGF)  
- collaboration : Ambassade de France en Namibie

**DATE ET LIEU DE PUBLICATION :** Novembre 2003, Paris

**ACCES DOCUMENT :** FFEM & MAE

**MISSION FINANCEE PAR :** FFEM

**REFERENCE :** Lettre de commande *2002/DPE/FFEM/n°175*

**AU PROFIT DE :** - Namibie  
- Ministère de l'Environnement et du Tourisme

**NATURE DE L'ETUDE :** Mission d'évaluation

**PAYS CONCERNE :** Namibie

**MOTS-CLES :**

FFEM – MAE - NAMIBIE – BIODIVERSITE – CONSERVATOIRES COMMUNAUTAIRES - GESTION PARTICIPATIVE DE LA FAUNE SAUVAGE – DEVELOPPEMENT RURAL – GLOBAL ENVIRONMENT FUND – BANQUE MONDIALE

© Fondation Internationale pour la Sauvegarde de la Faune, 2003  
Tous droits de traduction, de reproduction par tous procédés,  
de diffusion et de cession réservés pour tous pays.

Résumé

Sigles

Remerciements

Avertissement

### **I. Contexte et finalité générale du projet**

1. Contexte
2. Finalité

### **II. Objectifs du projet**

1. Objectif général
2. Objectifs particuliers

### **III. Description du projet et de ses composantes**

1. Composante 1
2. Composante 2
3. Composante 3
4. Composante 4

### **IV. Montage institutionnel et financier**

1. Montage institutionnel
2. Montage financier

### **V. Coût du projet et plan de financement**

### **VI. Justification d'une intervention du FFEM**

1. Bénéfices pour l'environnement mondial
2. Effets en matière de développement
3. Aspects novateurs
4. Réplicabilité

### **VII. Risques et conditionnalités**

1. Risques
2. Conditionnalités

### **VIII. Suivi et évaluation ex-post**

1. Modalités de suivi
2. Critères d'évaluation ex-post

### **Annexes**

1. Avis du CST
2. Avis du Secrétariat
3. Carte de situation
4. Références citées

## RESUME

<b>Titre du projet :</b>	APPUI AUX CONSERVATOIRES COMMUNAUTAIRES CONTRIBUTION AU PROGRAMME ICEMA
<b>Pays :</b>	Namibie
<b>Emetteur :</b>	Ministère des Affaires Etrangères, France
<b>Fiche d'identification acceptée :</b>	<i>date</i>
<b>Domaine d'application :</b>	Conservation de la biodiversité
<b>Conventions internationales :</b>	- sur la Biodiversité : ratifiée en 1995 - sur le Changement climatique : ratifiée en 1995 - sur la Désertification : ratifiée en 1997
<b>Montant global du projet :</b>	32,49 millions \$US 25,99 millions EURO (1 EURO = 1,25 \$US)
<b>Contribution FFEM au projet :</b>	1,4 million EURO
<b>Bénéficiaires :</b>	- République de Namibie - Ministère de l'Environnement et du Tourisme (MET) - Conservatoires communautaires - Communautés locales
<b>Démarrage du projet :</b>	2004
<b>Durée du projet :</b>	4 ans

<b>SIGLES</b>
---------------

AFD	Agence Française de Développement
APU	<i>Anti Poaching Unit</i> (Equipe de lutte anti braconnage)
ASS	Afrique Sub-Saharienne
BM	Banque Mondiale ( <i>The World Bank, WB</i> )
CAS	<i>Country Assistance Strategy</i> (Stratégie d'Assistance Nationale, Banque Mondiale)
CBD	Convention sur la Biodiversité, dite Convention de Rio ( <i>Convention on Biodiversity</i> )
CBIEM	<i>Community Based Integrated Ecosystem Management</i> = Gestion intégrée communautaire de l'écosystème
CBNRM	<i>Community Based Natural Resource Management</i> = Gestion communautaire des ressources naturelles
CBO	<i>Community Based Organisation</i> (Organisation communautaire)
CFF	<i>Community Fund Facility</i> (Fonds de financement communautaire)
CIRAD	Centre International de Recherche en Agronomie pour le Développement, France
CRIAA	Centre de Recherche, d'Information et d'Action en Afrique ( <i>Centre for Research Information Action in Africa</i> )
CST	Conseil Scientifique et Technique, FFEM
DSS	<i>Direction of Scientific Services, MET</i> (Direction des Services Scientifiques)
EURO	Monnaie européenne
FA	Fièvre aphteuse ( <i>FMD</i> )
FED	Fonds Européen de Développement
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial ( <i>France Global Environment Facility</i> )
FMD	<i>Foot and Mouth Disease</i> (Fièvre aphteuse)
FSP	Fonds de Solidarité Prioritaire, MAE, France
GEF	Fonds Mondial pour l'Environnement ( <i>Global Environment Fund</i> )
GRN	<i>Government of the Republic of Namibia</i> (Gouvernement de la République de Namibie)
GTZ	Agence de coopération bilatérale allemande ( <i>Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit</i> )
HVAS	High Value Animal Species
HVPS	High Value Plant Species
ICEMA	Programme ICEMA ( <i>Integrated Community-Based Ecosystem Management</i> )
IGF	Fondation Internationale pour la Sauvegarde de la Faune (ONG)
KfW	Coopération allemande pour le Développement ( <i>German Development Cooperation, Kreditanstalt für Wiederaufbau</i> )
LIFE	<i>Living In a Finite Environment</i> (Programme LIFE, USAID)
LSU	Unité gros bétail ( <i>Large Stock Unit</i> )
MAE	Ministère des Affaires Etrangères, France
MAWRD	Ministère de l'Agriculture, de l'Eau et du Développement rural, Namibie ( <i>Ministry of Agriculture, Water and Rural Development</i> )
M&E	Suivi et évaluation ( <i>Monitoring and Evaluation</i> )
MET	<i>Ministry of Environment and Tourism</i> (Ministère de l'Environnement et du Tourisme, Namibie)
MFA	<i>Ministry of Foreign Affairs, Finland</i> (Coopération bilatérale finlandaise)
NACOBTA	<i>Namibia Community Based Tourism Association</i> ()
NACSO	<i>Namibian Association of CBNRM Support Organisations</i> ()
NAPCOD	<i>Namibia's Programme to Combat Desertification</i> (Programme namibien pour combattre la désertification)
NNF	<i>Namibian Nature Foundation</i>
NNFU	<i>Namibia National Farmers Union</i>
NPC	<i>National Planning Commission</i> (Commission nationale de Planification, Namibie)
ONG	Organisation non gouvernementale
PAD	<i>Project Appraisal Document</i> (Document d'évaluation de projet, Banque Mondiale)
PDF	<i>Project Development Facility</i> (Banque Mondiale)

<b>PIF</b>	<b>???</b> <i>Indigenous Fruit</i>
PIP	<i>Project Implementation Plan</i> (Plan de mise en œuvre de projet, Banque Mondiale)
PO	<i>Project Office</i> (Bureau du Projet)
R&D	<i>Research and Development</i> (Recherche et Développement)
SADCC	<i>Southern African Development Coordination Conference</i> (Conférence de Coordination du développement de l’Afrique Australe)
SCAC	Service de Coopération et d’Action Culturelle, MAE, France
UE	Union Européenne
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature, Alliance Mondiale pour la Nature
USAID	<i>United States Agency for International Development</i> (Agence Internationale de Développement des USA)
VI	Volontaire international (MAE)
WB	<i>The World Bank</i> (Banque Mondiale)
WWF	<i>World Wild Fund for Nature</i> , Fonds Mondial pour la Nature

## REMERCIEMENTS

Le consultant tient à exprimer ses remerciements à l'ensemble des très nombreux interlocuteurs qui lui ont accordé leur temps au cours de cette étude. Ils sont trop nombreux pour être tous cités ici, néanmoins une mention particulière doit être accordée aux personnes suivantes :

Le Gouvernement de la république de Namibie :

- Son Excellence Monsieur Phillemon N. Malima MP, *Minister, Ministry of Environment and Tourism*
- Dr Malan Lindeque, *Permanent Secretary, Ministry of Environment and Tourism*
- L'ensemble des responsables du Ministère de l'Environnement et du Tourisme

L'Ambassade de France en République de Namibie :

- Son Excellence Monsieur Philippe Perrier de Labatie, Ambassadeur de France à Windhoek, République de Namibie
- Monsieur Marcel Jouve, Conseiller pour la Coopération et l'Action culturelle
- Madame Flora Gheno, Adjointe du Chef du Service de Coopération et d'Action culturelle

Organisations communautaires, secteur privé, bailleurs

La Banque Mondiale :

Le consultant est particulièrement reconnaissant au MET pour avoir grandement facilité la mission en mettant très volontiers à disposition sa disponibilité, son personnel et ses véhicules (véhicules et avion).

## AVERTISSEMENT

Ce document est le produit du consultant dont les avis n'engagent pas les institutions concernées, qu'elles soient françaises (MAE, FFEM, etc.), namibiennes (MET, NACOBSA, etc.) ou autres (UICN, USAID, etc.). Ce document ne peut donc pas être considéré *ex ante* comme la version finale du rapport de présentation qui sera soumis, sur requête du Gouvernement de la Namibie (GRN), par le MAE au FFEM.

Du fait que le projet FFEM s'intègre dans le programme ICEMA élaboré par le GRN et le GEF/Banque Mondiale, ce projet de rapport de présentation tente de se caller au plus près sur le dossier d'instruction GRN/GEF/Banque Mondiale. Toutefois, compte tenu du volume et de la complexité du dossier d'instruction GRN/GEF/Banque Mondiale, des simplifications ont été délibérément proposées par le consultant dans le seul but de faciliter l'instruction du dossier MAE/FFEM. Il peut advenir néanmoins que la traduction littérale de certains points soit perçue comme laborieuse : c'est volontairement que le consultant a préféré restituer tel quel ce qu'a produit GRN/GEF/Banque Mondiale. L'abondance des sigles et acronymes n'est pas le fait du consultant : le consultant a souvent dû sacrifier la simplicité au souci de cohérence avec les documents d'instruction du programme GRN/GEF/Banque Mondiale.

## I. CONTEXTE ET FINALITE GENERALE DU PROJET

### 1. CONTEXTE

#### 1.1. LA NAMIBIE

- **Généralités**

La Namibie est un vaste pays de 823 988 km<sup>2</sup> localisé en Afrique australe, bordé par l'Angola et la Zambie au Nord, le Botswana à l'Est, l'Afrique du Sud au Sud et l'océan atlantique à l'Ouest. Le pays a n'acquis son indépendance qu'en 1990 mais en une décennie il a su développer un modèle innovant et efficace de conservation des ressources naturelles.

La population humaine est estimée à un peu plus de 1,8 million d'habitants (Census Office, 2002). Elle est essentiellement rurale avec plus de 65% dans les terres communautaires qui couvrent 42% du pays. Environ 6 100 fermiers privés (Barnard, 1998) détiennent 44% de la superficie du territoire. Le réseau d'aires protégées couvre 14% des terres.

Le PNB/habitant est l'un

La diversité biologique de la Namibie est remarquable (Stuart *et al.*, 1990 ; ) :

Cette richesse biologique est due à :

- La position du pays : adossé à la côte atlantique, partie intégrante de l'Afrique australe (Botswana, Afrique du Sud) toutefois proche de l'Afrique centrale (Angola);
- La diversité des climats depuis l'hyper-aride à l'Ouest (le désert du Namib reçoit localement moins de 25 mm de pluie par an) jusqu'au sub-humide dans la région de Caprivi à l'Est (600-700 mm/an) ;
- Les 3 grands types de paysages déterminés par le climat : déserts, savanes arbustives et savanes arborées, qui comprennent 14 types de formation végétale (Geiss, 1971) ;
- La faible pression démographique, répartie de manière très hétérogène.

- **Cadre institutionnel et réglementaire**

#### Conventions internationales

- La Convention internationale sur la Biodiversité a été signée par la Namibie en 1992 et ratifiée en 1995.
- La Namibie a ratifié :
  - . la Convention internationale sur le Changement climatique en 1995,
  - . la Convention internationale sur la Désertification en 1997.

*Alger (africaine), Washington (CITES), Patrimoine Mondial (UNESCO), Bonn (CMS).*

#### Mesures nationales

Dans le cadre de la CBD, la Namibie s'est dotée d'un Programme National pour la Biodiversité en 1994. La Namibie a défini un Plan d'Action décennal 2001-2010 pour le Développement durable au travers de

la conservation de la biodiversité : « Biodiversité et Développement en Namibie ». Une Stratégie nationale pour la Biodiversité et un Plan d'Action ont été validés en 2002.

La gestion de la faune en Namibie est sous tutelle du MET, donc de l'administration centrale. Toutefois, si l'on compare la Namibie à d'autres pays, une large place a été réservée aux secteurs parastatal, universitaire, associatif et privé, y compris les CBO's, les populations locales et les opérateurs privés.

Un programme de lutte contre la désertification (NAPCOD : *Namibia's Programme to Combat Desertification*) a aussi été établi en partenariat avec le Gouvernement, les ONG et les CBO's.

La faune sauvage est régie par une gamme de textes, en particulier le Code de protection de la faune sauvage (Ordonnance n° 84.045 datant de 1984 ; réformé en 1985). Encore largement héritée de la colonisation, cette réglementation est très centrée sur (i) les aires protégées et (ii) l'organisation de la chasse touristique (ou 'sportive'). Les zones non classées (en dehors des aires protégées) sont peu concernées, de même que l'implication des populations locales.

La diversité des climats et des paysages, comme de la faune et de la flore, a conduit à créer, depuis , aires protégées de différents statuts s'étendant sur 13 % du territoire national (tableaux 1 & 2).

**TABLEAU 1 : LES PARCS NATIONAUX EN NAMIBIE**

??

PARCS NATIONAUX	SUPERFICIE (km2)	ANNEE DE CREATION	PAYSAGE	STATUT PARTICULIER
-----------------	------------------	-------------------	---------	--------------------

**TABLEAU 2 : LES RESERVES DE FAUNE EN NAMIBIE**

??

RESERVES	SUPERFICIE (km2)	ANNEE DE CREATION	PAYSAGE	STATUT PARTICULIER
----------	------------------	-------------------	---------	--------------------

**TABLEAU 4 : CLASSEMENT DES ESPECES SELON LEUR STATUT DE CONSERVATION EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (Ordonnance n°84-045 du 27 juillet 1984 portant protection de la faune sauvage et réglementant l'exercice de la chasse en RCA, MEFCPET)**

CLASSEMENT DES ESPECES ANIMALES SAUVAGES		

- MET will have available to it throughout the project the expertise on a technical and scientific advisory roster to use as and when needed to assist in risk mitigation.

- **Intervenants dans les conservatoires communautaires en Namibie**

- La Banque Mondiale a financé
- WWF-USA
- L'Union Européenne
- Le Fonds d'Aide et de Coopération (FAC) a permis, depuis quinze ans, la réalisation de travaux de recherche
- Finlande : Namibia-Finland Forestry Programme
- CRIAA (Centre de recherche, d'information et d'action en Afrique) SA-DC (Southern Africa Development & Consulting)

## 1.2. LE CONCEPT DE CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE (*COMMUNAL CONSERVANCIES*)

### 1.2.1. En Afrique Sub-Saharienne (ASS)

Incontestablement, les conservatoires (« *conservancies* ») constituent de nouveaux modes de conservation de la biodiversité en Afrique sub-saharienne.

- **Le besoin ressenti de nouveaux modèles d'aires protégées et de nouvelles approches**

Les « énergies conservatrices » de tous bords ont été, en quelque sorte, libérées par le Sommet de la Terre en 1992. Depuis plus de 10 ans maintenant, l'un des post-effets les plus nets a été la volonté de développer le réseau mondial d'aires protégées. Cette volonté s'est toutefois heurtée à des difficultés de mise en œuvre, nombreuses et diverses. En particulier, s'il n'est pas impossible de créer de nouveaux parcs nationaux (on en connaît divers exemples), cela devient néanmoins relativement difficile. L'une des raisons tient précisément à la réaction de rejet que provoque parfois, voire souvent, mais pas toujours, chez les communautés locales, le concept même de parc national. De nouveaux modèles d'aires protégées ont donc été globalement prospectés, en suivant des itinéraires parfois divergents au Nord et au Sud.

De surcroît, et dans le même temps, les méthodes employées pour conserver la biodiversité ont évolué. Après Rio, la conservation communautaire (*Community Conservation*) avait été promue au rang de principe intangible, incontournable et idéal, devant obligatoirement servir de préalable à toute entreprise de conservation. Sans être abandonnée en aucune façon, cette approche en forme d'axiome a cependant perdu de son aura à la fin des années 90 lorsque certains hommes et femmes de terrain se sont aperçus qu'elle n'était pas une panacée applicable toujours et partout (Hackel, 1999 ; Adams W. & D. Hulme, 2001), stimulant ainsi la recherche de nouvelles approches.

- **Où la société civile prend le relais du secteur public**

Dans les pays du Sud, les économies en développement éprouvent d'immenses difficultés pour permettre aux Etats d'assumer leurs responsabilités en matière de conservation de la nature. Les premières priorités des gouvernants se portent sur d'autres enjeux (militaires, politiques, voire politiques, sécuritaires, sanitaires, éducationnels, etc.) que ceux de la conservation. Dans ces pays, les surfaces classées y sont énormes (souvent un pourcentage à 2 chiffres), d'ailleurs souvent supérieures à celles des pays du Nord. Très généralement, les niveaux d'investissement requis pour les aménager, et les coûts récurrents pour les faire fonctionner, dépassent largement les capacités des budgets nationaux. On peut le déplorer, mais c'est un fait qu'il faut reconnaître.

Au sein même du secteur public, on peut assister à un report de responsabilités de l'administration centrale vers les instances régionales et locales. Dans les années suivant l'indépendance du Kenya en 1963, un nouveau type d'aires protégées fut créé, les *National Reserves* (exemples : Marsabit NR, Shimba Hills NR) qui étaient gérées par les autorités administratives locales (*local county councils*) sous la tutelle des *National Parks*<sup>1</sup>, et non celle du *Game Department*, ce dernier étant en charge de la gestion de la faune hors des parcs nationaux (Leakey, 2001).

Dans un certain nombre de cas, la société civile prend en quelque sorte sa part de responsabilité dans la conservation de la biodiversité. Dans quelques (trop?) rares pays, c'est le secteur privé qui développe des entreprises de conservation. Le mobile de ces opérations est généralement commercial, comme par exemple en Afrique australe où l'industrie du *game ranching* est avant tout liée au secteur économique tertiaire du tourisme. Mais ce n'est pas systématiquement le cas, comme l'a montré un temps le sponsoring privé de la Réserve de Nyassa au Mozambique (2,5 millions d'hectares).

---

<sup>1</sup> A noter qu'au Kenya, jusqu'en 1976, les *National Parks* n'étaient pas une agence gouvernementale et étaient séparés de la fonction publique nationale.

Il faut bien reconnaître que, le plus souvent, là et quand la société civile est concernée, c'est le secteur associatif qui se charge de conduire des activités de conservation. Le cas de figure le mieux connu est celui des ONG de conservation (WWF, UICN, WCS, CI, FZS, ZSL, AWF, etc.) qui se font souvent le relai (voire carrément l'opérateur) des grandes agences de coopération et bailleurs de fonds (Banque Mondiale, Commission Européenne, BAD, etc.).

Enfin, les communautés locales, membres à part entière de cette même société civile, ont vu leur rôle pris en considération à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, dans les deux dernières décennies, avec l'avènement puis le développement de la gestion locale des ressources naturelles (CBNRM pour *community-based natural resources management*). Le concept CAMPFIRE et son réseau zimbabwéen, appuyés sur la dévolution de responsabilité de la gestion de la faune (*appropriate authority*), en est l'un des exemples les plus connus.

- **Les conservatoires communautaires (*Communal Conservancies*)**

Le principe du conservatoire communautaire consiste à mettre en défens tout ou partie des terres communautaires d'une population locale pour conserver les ressources naturelles dans l'intention de les valoriser par le développement d'activités économiques à la fois favorables à l'environnement et profitables pour la communauté.

La Namibie est sans doute le pays leader dans la promotion du concept de conservatoire communautaire. Ce pays s'est doté d'un cadre légal permettant aux communautés locales volontaires (ou entités sociales), dans une zone communale déterminée (ou unité de gestion de ressources), d'établir des conservatoires enregistrés au cadastre et dûment classés, leur conférant un droit exclusif d'utilisation durable (la durabilité est une condition préalable et suspensive) de la faune et de tourisme commercial. Les textes (Journal Officiel de la République de Namibie 1996 n°1333 & n°1446) imposent qu'un conservatoire (i) ait des limites géographiques reconnues et acceptées, (ii) produise une liste de membres agréés, (iii) soit officiellement constitué, (iv) se dote d'un comité de gestion accepté par les membres, (v) fasse la preuve d'une distribution équitable des bénéfices (Brown C. & B. Jones, 1999). En 2000, le pays comptait déjà 9 conservatoires communaux couvrant une superficie de 2,2 millions d'hectares (MET, Republic of Namibia, 2000).

Au Zimbabwe, il existe déjà un cas de conservatoire communal qui a précisément été appuyé par le FFEM : le *Shange communal conservancy* se situe dans le Ward 3 du District de Guruve, dans la Moyenne-Vallée du Zambèze.

- **Des conservatoires qui s'ignorent**

- **Afrique du Sud**

A signaler que certaines propriétés privées en Afrique du Sud et en Namibie se qualifient elles-mêmes de *Conservancies* alors qu'elles n'en présentent pas vraiment les caractéristiques évoquées plus haut.

En revanche, dans ce même pays, le Parc National Krüger et les ranches périphériques constituent de fait une forme de conservatoire puisque bon nombre des clôtures mitoyennes ont été abattues et entraînent par conséquent une mise en commun du cheptel sauvage. Il s'agit d'une forme mixte de conservatoire puisqu'elle associe l'Etat (le Parc national) et le secteur privé (les zones communales, les ranches privés et les lodges périphériques).

- **Zimbabwe**

Le principe du conservatoire privé (*commercial conservancy*) est tout autre : il consiste à agréger plusieurs propriétés privées voisines en un groupement de gestion des ressources fauniques, le capital restant propriété de l'individu. La mise en commun des moyens diffère d'un cas à l'autre, de même que le maintien de certaines prérogatives individuelles. Le plus souvent, la clôture périphérique est renforcée, les

activités d'élevage et d'agriculture sont abandonnées, celles ayant trait à la faune et aux diverses formes de tourisme sont développées (Chardonnet, 2000).

Un concept intéressant : l'Etat zimbabwéen a institué le principe du « confiage » à des conservatoires privés de populations de taxons rares et menacés. Des animaux d'espèces légalement protégées (*National Game*) comme le rhinocéros noir, le lycaon ou l'hippotrague rouan peuvent être transportés de certains parcs nationaux sous forte pression de braconnage, vers des conservatoires privés qui sont mieux protégés. Ils restent toutefois propriété de l'Etat, même s'ils sont valorisés par le tourisme de vision.

#### - **Autres pays d'Afrique australe**

##### **Botswana**

La revue exhaustive effectuée par Rozemeijer (2003) sur la progression de la gestion participative des ressources naturelles (CBNRM) au Botswana fait état des quelques constats suivants :

- Sur un total de 163 Zones de Chasse contrôlée (Controlled Hunting Areas, CHA), le Gouvernement du Botswana a classé 42 CHA en gestion communautaire ;
- Les revenus perçus par les communautés locales des contrats de « *Joint Venture* » (par ventes aux enchères) avec les opérateurs privés se sont élevés de 24 000 Pula en 1993 (1 contrat) à 8,45 millions Pula en 2002 (14 contrats), soit une multiplication par 325 en 10 ans ;
- Après 10 ans de développement du CBNRM, 83 CBOs, 120 villages et plus de 103 000 personnes (6,1% de la population nationale) sont impliqués dans le CBNRM ;
- Les membres de communautés impliquées dans le CBNRM perçoivent une moyenne de 250 Pula par personne et par an 'dans le Ngamiland, le revenu est de 3 700 Pula par personne et par an);
- En 2002, les revenus tirés par les communautés locales du CBNRM provenaient à 50,1% de l'utilisation de subsistance, à 28,2% de la chasse sportive, 11,5% du tourisme de vision et 3,2% de la viande de gibier ;
- En 2003, 1000 à 1500 personnes étaient employées par les activités liées directement au CBNRM ;
- En 2003, la valeur de la viande de gibier était évaluée à 79 081 Pula alors que les quotas d'abattage alloués par le Gouvernement avaient été réduits de 361 animaux depuis l'année 2000.

##### **Zambie**

#### - **Afrique de l'Ouest et du Centre**

### **1.2.2. En Namibie**

Les conservatoires communautaires ont connu un développement

**TABLEAU N° : CONSERVATOIRES COMMUNAUTAIRES AGREES EN NAMIBIE FIN 2003**

N°	Nom du Conservatoire	Région	Biome	Date d'agrément	Superficie (km <sup>2</sup> )	Nombre de membres enregistrés
1	Nyae Nyae	Otjozondjupa	Savane arborée	Fév 1998	9 003	752
2	Salambala	Caprivi	Savane arborée	Juin 1998	930	3 500
3	Torra	Kunene	Désert	Juin 1998	3 522	450
4	≠Khoadi //Hôas	Kunene	Désert/Savane	Juin 1998	3 366	1 600
5	Uibasen-Twyfelfontein	Kunene	Désert/Savane	Déc 1999	400	61
6	Doro !Nawas	Kunene	Désert/Savane	Déc 1999	4 073	430
7	Kwandu	Caprivi	Savane arborée	Déc 1999	190	1 800
8	Mayuni	Caprivi	Savane arborée	Déc 1999	151	900
9	Wuparo	Caprivi	Savane arborée	Déc 1999	148	1 700
10	Puros	Kunene	Désert	Mai 2000	3 568	85
11	Tsiseb	Erongo	Désert	Jan 2001	8 083	950
12	Ehi-Rovipuka	Kunene	Savane	Jan 2001	1 975	500
13	Marienfluss	Kunene	Désert	Jan 2001	3 034	121
14	Oskop	Hardap	Savane arbustive	Fév 2001	95	20
15	Sorris Sorris	Kunene	Désert/Savane	Oct 2001	2 990	380
16	Mashi	Caprivi	Savane arborée	Mar 2003	297	718
17	Omatendeka	Kunene	Savane	Mar 2003	3 565	374
18	Otjimboyo	Erongo	Désert/Savane	Mar 2003	745	148
19	Uukwaluudhi	Omusati	Savane	Mar 2003	1 437	25 000
20	!Khob !Naub	Karas	Savane arbustive	Juil 2003	2 747	429
21	//Gamaseb	Karas	Savane arbustive	Juil 2003	1 748	495
22	//Huab	Kunene	Désert/Savane	Juil 2003	1 817	364
23	Orupembe	Kunene	Désert	Juil 2003	3 565	132
24	Sanitatas	Kunene	Désert	Juil 2003	1 446	76
25	Anabeb	Kunene	Savane	Juil 2003	1 570	337
26	Sesfontein	Kunene	Savane	Juil 2003	2 591	438
27	Okangundumba	Kunene	Savanna	Juil 2003	1 131	448
28	N#a Jaqna	Otjozondjupa	Savane arborée	Juil 2003	9 120	782
29	Ozondundu	Kunene	Savane	Juil 2003	745	173
<b>TOTAL</b>					<b>74 052</b>	<b>38 063</b>

### **1.3. LE PROGRAMME ICEMA (*INTEGRATED COMMUNITY-BASED ECOSYSTEM MANAGEMENT*)**

On peut dire que c'est le programme LIFE (*Living In a Finite Environment*) du GRN, avec l'appui de l'USAID, qui a été l'instigateur du développement des conservatoires communautaires en Namibie. Après une première phase de lancement, le programme LIFE entre maintenant dans une nouvelle phase de consolidation. Le programme ICEMA (*Integrated community-based ecosystem management*) vient s'adosser à cette base solidement établie par le programme LIFE.

Le projet FFEM doit être considéré comme une contribution au programme ICEMA et ne peut en aucun cas fonctionner indépendamment. A ce titre, il est nécessaire de présenter le programme ICEMA.

Le programme ICEMA a pour objet de renforcer le réseau de conservatoires communautaires en Namibie et de sécuriser leur viabilité au plan écologique, socio-économique et institutionnel.

Le programme ICEMA comporte :

- 2 types d'approche :
  - un appui sur le terrain : consiste à encourager les conservatoires communautaires à initier et développer les activités de gestion et valorisation de leurs ressources naturelles ;
  - un appui institutionnel : consiste à appuyer les efforts des conservatoires communautaires au niveau technique et institutionnel.
- 4 composantes :
  - composante 1 : promotion des activités génératrices de revenus à partir de l'utilisation durable des ressources naturelles ;
  - composante 2 : définition et mise en œuvre d'une gestion durable de l'écosystème et de ses ressources naturelles ;
  - composante 3 : appui institutionnel ciblé sur la gestion durable et participative des ressources naturelles ;
  - composante 4 : management du programme ICEMA.
- 10 sous-composantes :

Cf. tableau XXX.

**TABLEAU XX : ORGANISATION DU PROGRAMME ICEMA**  
**(telle que définie dans le PAD, Banque Mondiale, 02.01.2004)**

Composantes		Sous-composantes		
Appui sur le terrain	1	Activités génératrices de revenus à partir de l'écosystème	1.1	Fonds de Financement communautaire (« <i>CFF</i> *»)
			1.2	Formation et assistance technique pour appuyer le fonctionnement du CFF
	2	Gestion durable de l'écosystème	2.1	Planification de la gestion participative intégrée de l'écosystème (« <i>CBIEM plans</i> **»)
			2.2	Mise en œuvre de la gestion participative intégrée de l'écosystème
			2.3	Suivi et évaluation de la gestion participative intégrée de l'écosystème
	Cadre institutionnel	3	Appui institutionnel ciblé	3.1
3.2				Appui opérationnel direct aux conservatoires communautaires
3.3				Gestion de la connaissance (formation en vue de l'expansion du réseau, communication, réplication, etc)
4		Appui à la gestion du programme ICEMA	4.1	Bureau du programme et gestion du programme
			4.2	Evaluations et comptes-rendus

\* *CFF* : *Community Funding Facility* (Fonds de financement communautaire)

\*\* *CBIEM plan* : *Community-Based Integrated Ecosystem Management plan* (Plan de gestion participative intégrée de l'écosystème)

\*\*\* *CBNRM* : *Community-Based Natural Resource Management* (Gestion participative des ressources naturelles)

## **2. Biodiversité**

Du fait de sa situation

La présence réelle de grands mammifères

Plus particulièrement, les grands singes

## **3. Objectifs**

## **4. Peuplement et distribution sur la zone**

La population humaine présente sur la zone

La population humaine consiste en une mosaïque d'ethnies

La région connaît ensuite un afflux

La population est inégalement répartie sur la zone

## **5. Organisation socio-politique**

Les sociétés présentes sur la zone comportent plusieurs segments de lignage patrilinéaires exogames (ou clans),

Comme dans d'autres sociétés d'Afrique forestière, la structure du pouvoir, de type acéphale, est assez fluide.

## **6. Aspects fonciers**

Le 'finage' villageois correspond à l'étendue sur laquelle peuvent s'exercer des droits d'usage

L'exploitation du terroir villageois pour

L'occupation des terres par des personnes étrangères

## **7. Système de production**

Traditionnellement, le système de production forestier est voué à l'auto-consommation

Ce système s'est ouvert à la caféiculture avec la colonisation et s'assortit d'activités extractives saisonnières (diamant)

Répondant à ce déficit, un système «moderne »

## **8. Autres intervenants sur la zone du programme**

## **9. FINALITE**

### **9.1. BUT DU PROJET**

Le but du programme ICEMA, auquel contribue le projet FFEM, est de « *restaurer, sécuriser et renforcer les processus d'écosystèmes clés dans des conservatoires communautaires de façon à augmenter les perspectives d'améliorer significativement la conservation de la biodiversité d'importance globale et de réduire la dégradation des terres dans l'ensemble du pays* », tel que cité [traduction littérale ici en français] dans le PAD (document d'évaluation du projet) de la Banque Mondiale (2 janvier 2004).

### **9.2. INTENTION DU PROJET**

Pour atteindre son but, le programme ICEMA mise sur la promotion de l'esprit d'entreprise des populations locales. L'intention est de susciter chez les communautés locales une valorisation durable des ressources naturelles. Le programme part du principe que, si ces communautés retirent un bénéfice de ces ressources, elles seront les meilleures garantes de leur conservation. L'utilisation durable des ressources naturelles est perçue comme l'outil privilégié de leur pérennité.

La grande faune est souvent considérée comme la ressource la plus attractive pour atteindre l'objectif. Mais elle n'est pas la seule ressource naturelle attractive :

- le paysage est tout aussi valorisable : la Namibie jouit d'une gamme spectaculaire de panoramas grandioses qui constituent un atout indéniable pour le tourisme ;
- les divers groupes ethniques à travers le pays ont conservé des richesses culturelles qui offrent un important potentiel de valorisation par le tourisme ;
- la flore sauvage comprend une diversité exceptionnelle de plantes à grande valeur économique, essentiellement pour leurs propriétés médicales.

## **II. OBJECTIFS DU PROJET**

Cf. tableau XXXX en page suivante : « Cadre logique du projet ».

<b>CADRE LOGIQUE : APPUI AUX CONSERVATOIRES COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME ICEMA</b>				
<b>BUT</b>	<b>OBJECTIFS GENERAUX</b>	<b>OBJECTIFS SPECIFIQUES</b>	<b>ACTIVITES</b>	<b>PRODUITS ATTENDUS</b>
Restaurer, sécuriser et développer les processus écologiques dans les conservatoires communautaires afin d'améliorer significativement la conservation de la biodiversité et de réduire la dégradation des terres dans le pays	Promouvoir une gestion participative intégrée de l'écosystème (GPIE) qui augmente les bénéfices des conservatoires communautaires	1. Développer les activités génératrices de revenus à partir de l'utilisation durable des ressources de l'écosystème	1.1. Incitation d'entreprises à l'aide d'un Fonds de financement communautaire (CFF)	CFF opérationnel et effectif
			1.2. Formation et appui au fonctionnement du CFF	Acteurs locaux autonomes dans l'utilisation du CFF
		2. Améliorer la gestion durable de l'écosystème (Gestion participative intégrée de l'écosystème, CBIEM)	2.1. Planification de la gestion participative intégrée de l'écosystème	Etablissement des plans de CBIEM
			2.2. Mise en œuvre des plans de gestion participative intégrée de l'écosystème	Mise en œuvre des plans de CBIEM
			2.3. Suivi et évaluation de la gestion participative intégrée de l'écosystème	Suivi-évaluation de la mise en œuvre des plans de CBIEM
		3. Appui institutionnel à la gestion durable de l'écosystème	3.1. Suivi et développement du CBNRM	CBNRM développé
			3.2. Appui opérationnel direct aux conservatoires communaux	CBNRM facilité
			3.3. Gestion de la connaissance : formation, communication, répliation	CBNRM approprié, connu et étendu
		4. Renforcer les capacités du MET et des autres acteurs pour la gestion du programme ICEMA	4.1. Gestion du programme ICEMA	Bureau du programme opérationnel
			4.2. Evaluation du programme ICEMA et comptes-rendus de son fonctionnement	Evaluations et comptes-rendus

\* CFF :

*Community Funding Facility* (Fonds de financement communautaire)

\*\* CBIEM plan :

*Community-Based Integrated Ecosystem Management plan* (Plan de gestion participative intégrée de l'écosystème)

\*\*\* CBNRM :

*Community-Based Natural Resource Management* (Gestion participative des ressources naturelles)

### **III. DESCRIPTION DU PROJET ET DE SES COMPOSANTES**

#### **1. DESCRIPTION GENERALE**

Le projet FFEM est une contribution majeure au programme ICEMA réalisé :

- par le Gouvernement de la République de Namibie au travers du MET,
- par les communautés locales au travers des conservatoires communautaires avec l'appui des ONG spécialisées,
- par le GEF au travers de la Banque Mondiale,
- et par le FFEM et le MAE,
- en collaboration avec différents partenaires : USAID, Allemagne, Finlande et Union Européenne.

L'envergure importante du programme ICEMA impose au FFEM une concentration de sa contribution sur des domaines thématiques et géographiques choisis. Le projet FFEM se concentre :

- sur la restauration, la gestion et l'utilisation durable de la biodiversité d'importance majeure à forte valeur ajoutée,
- dans un réseau prioritaire de conservatoires communautaires sélectionné par le MET.

#### **1.1. Localisation**

Le secteur géographique d'intervention retenu pour le projet FFEM est défini par les limites des 10 conservatoires communautaires sélectionnés comme prioritaires par le MET. Les 10 sites prioritaires ont été identifiés par le MET selon une procédure de sélection interne passant par une matrice de critères écologiques, sociaux, économiques, financiers, institutionnels, et de potentialités. Tous les conservatoires retenus sont situés dans le nord du pays, au nord de la « ligne rouge » qui sépare :

- au Sud : les terres privées dites commerciales et reconnues officiellement indemnes de fièvre aphteuse, en mesure donc d'exporter la viande bovine,
- au Nord : les terres dites communautaires considérées comme effectivement ou potentiellement infectées de fièvre aphteuse et interdites d'exportation de viande bovine.

Les 10 conservatoires sont ainsi répartis :

- 5 dans la région de Kunene : Kaokoland et Damaraland,
- 2 dans la région de Otjozondjupa : Bushmanland,
- 2 dans la région de Caprivi,
- 1 dans la région de Omusati : North Central.

**CF. TABLEAU XXX (PAGE SUIVANTE) :**

**CONSERVATOIRES COMMUNAUTAIRES PRIORITAIRES RETENUS POUR LE PROJET**



Nom du conservatoire	Region	Surface (km <sup>2</sup> )	Population (membres inscrits)	Formation végétale	Problèmes majeurs	Actions prioritaires	Plan de gestion
Nyae-Nyae	Otjozondjupa	8 992	752	Savane arborée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enclos trop petit pour la population de buffles indemnes de maladies</li> <li>• Population précaire d'hippotragues rouans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agrandir l'enclos à buffles</li> <li>• Créer un 2<sup>e</sup> enclos à buffles</li> <li>• Sécuriser la population d'hippotragues rouans</li> </ul>	Avancé
N#a Jaqna	Otjozondjupa	9 120	782	Savane arborée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources fauniques appauvries malgré habitat adapté</li> <li>• Pas de revenu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installer un enclos pour les espèces rares et renforcer les espèces communes</li> <li>• Améliorer le plan de gestion</li> </ul>	Rudimentaire
Sorris Sorris	Kunene	2 290	380	Savane arbustive à acacias	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Potentiel élevé mais pas de plan de gestion intégré ni de business plan</li> <li>• Compétences à renforcer</li> <li>• Faibles revenus actuels de la part du CBNRM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer le plan de gestion intégré</li> <li>• Diversifier les activités génératrices de revenus</li> </ul>	Rudimentaire
//Huab	Kunene	1 817	364	Savane arbustive mixte à acacias sur relief collinaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas encore développé, pas de bénéfice des ressources naturelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer le plan de gestion intégré</li> </ul>	Rudimentaire
Wuparo	Caprivi	148	1 700	Savane arborée à mopane, plaines inondables et eaux de surface	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de revenu</li> <li>• Pas de plan de gestion</li> <li>• Pas de zonage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Site potential pour une lodge communautaire</li> <li>• Améliorer le plan de gestion intégré</li> </ul>	Rudimentaire
Kwandu	Caprivi	190	1 800	Savane arborée du Kalahari, forêts ripicoles de Caprivi, plaines inondables et eaux de surface	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible revenu du CBNRM</li> <li>• Conflits homme vs. éléphant</li> <li>• Peu d'activités génératrices de revenus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Potentiel élevé pour un lodge communautaire</li> <li>• Diversifier les activités génératrices de revenus</li> </ul>	Basique
Ehiviropuka	Kunene	1 980	500	Savane arbustive mixte et savane arborée sur relief collinaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conflits avec la faune du PN d'Etosha</li> <li>• Pas encore développé, pas d'activités rémunératrices avec les ressources naturelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résoudre les conflits homme vs. éléphant</li> <li>• Améliorer le plan de gestion</li> <li>• Diversifier les activités génératrices de revenus</li> </ul>	Rudimentary
Omatendeka	Kunene	1 619	374	Savane arborée sur relief collinaire, savane arbustive à Commiphoras, steppe	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conflits homme vs. éléphant</li> <li>• Pas encore développé ni bénéficiant de revenus des ressources naturelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résoudre les conflits homme vs. éléphant</li> <li>• Améliorer le plan de gestion</li> <li>• Diversifier les activités génératrices de revenus</li> </ul>	Rudimentaire
#Khoadi Hôas	Kunene	3 364	1 600	Savanes arbustives mixte, à acacias, à euphorbes, sur relief collinaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forêts non protégées, forêts ripicoles vulnérables</li> <li>• Diversification des activités génératrices de revenus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer la gestion forestière aux autres activités</li> </ul>	Avancé, zonage en place
Uukwaluudhi	Omusati	1 437	25 000	Savane arborée à mopane	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bénéfices limités</li> <li>• Diversification des activités génératrices de revenus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer la gestion forestière aux autres activités</li> <li>• Améliorer le plan de gestion</li> </ul>	Basique, premier zonage en place



## 1.2. Approche

L'approche du projet FFEM respecte les principes établis de bonnes pratiques en matière de conservation et de gestion des ressources naturelles, notamment :

- La durabilité,
- L'adaptabilité et la flexibilité,
- La participation des acteurs, en particulier des communautés locales,
- La démocratie et la transparence,
- L'éthique.

L'accent du projet FFEM est mis sur la conservation et la valorisation de la biodiversité :

- d'importance majeure en tant que telle ;
- de grande valeur ajoutée au plan socio-économique.

Cette biodiversité comprend en particulier :

- **Les espèces animales sauvages de grande valeur :**

Les espèces animales sauvages de grande valeur retenues ont été choisies par le MET :

- pour leur réintroduction dans des sites où elles ont disparu ;
- pour le renforcement de populations :
  - . d'espèces rares en péril,
  - . d'espèces communes en situation précaire.

Les espèces rares concernées par ces différentes situations locales sont (sans ordre d'importance) :

- le buffle indemne de maladies,
- les deux hippotragues (rouan et noir),
- le damalisque tsessebe,
- l'impala à face noire,
- les deux rhinocéros (noir et blanc),
- le zèbre de Hartmann.

- **Les espèces végétales sauvages de grande valeur :**

Une large gamme de plantes sauvages est concernée et sera retenue par le projet selon une matrice de critères comprenant le statut de conservation, les caractéristiques écologiques et biologiques, les usages traditionnels, le potentiel commercial, la technologie (production, récolte, conservation, transport, transformation, valorisation, commercialisation, etc.).

Une approche simple de recherche/développement explorera les options les plus prometteuses pour chaque conservatoire.

Par souci de cohérence, la structure du programme ICEMA est reprise ici en 4 composantes auxquelles le projet FFEM participe à des degrés divers.

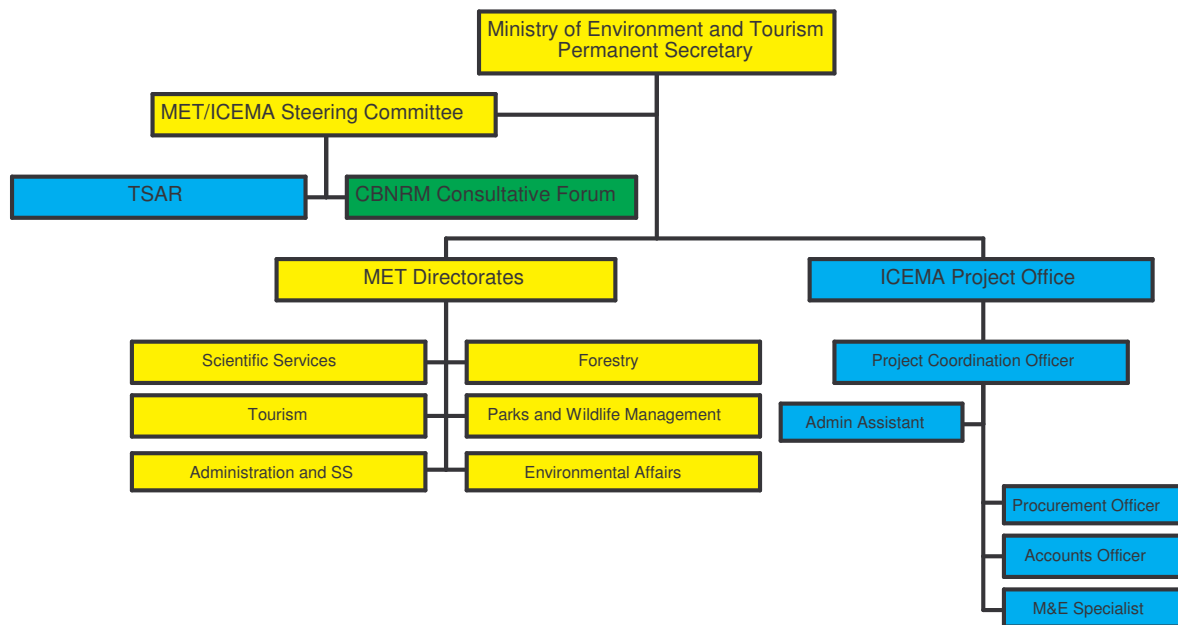
## 1. COMPOSANTE 1

## 2. COMPOSANTE 2

### 3. COMPOSANTE 3

#### 4. COMPOSANTE 4

## ICEMA Project Organization



**FIGURE N° : ORGANISATION DU PROJET ICEMA**

ICEMA Funding - GEF Funded Components

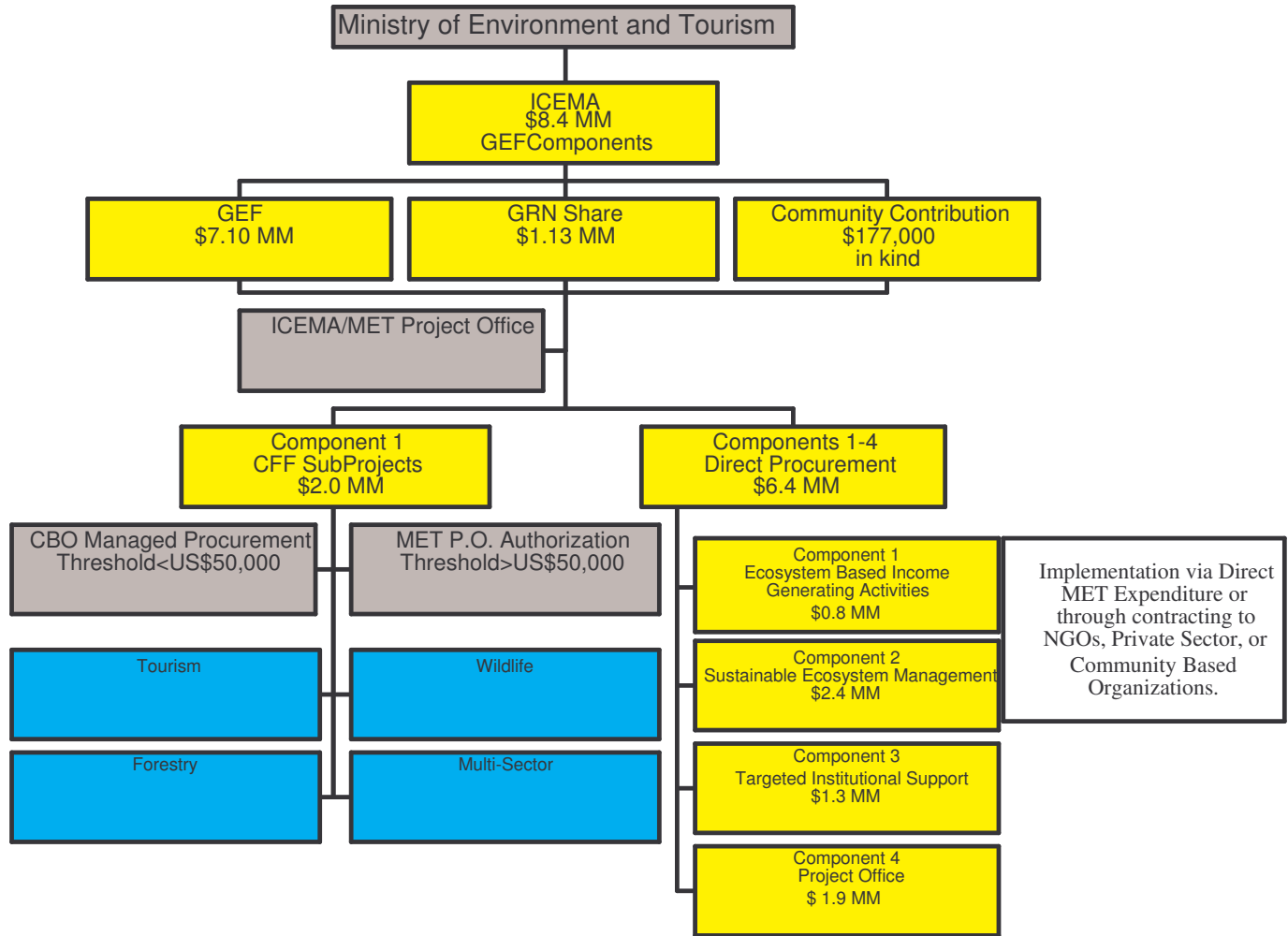


Figure n° : Structure financière schématique du projet ICEMA y compris le fonds CFF

## IV. MONTAGE INSTITUTIONNEL ET FINANCIER

### 1. MONTAGE INSTITUTIONNEL

#### 10. Coopération bilatérale

Le projet s'inscrit dans le cadre de l'accord bilatéral existant entre la Namibie et la France (*Country Agreement*).

#### 11. Maître d'ouvrage (*Authorizing agency*)

*The National Planning Commission (NPC) together with MET*

- **Maître d'œuvre (*Implementing agency*)**

The ICEMA Project Office under the auspices of MET.

- **Autres partenaires**

- Partenaires namibiens
- Partenaires internationaux

- **Procédures administratives**

L'Ambassade de France à Windhoek

L'AT (Assistant Technique) français en poste au MAWRD sera chargé des procédures

L'Agence Française de Développement à Johannesburg, Afrique du Sud, assurera le lien administratif

#### 12. Maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage est le Ministère des Eaux Forêts Chasses Pêches Environnement et Tourisme (MEFCPET) de la République Centrafricaine. Le MEFCPET passera une convention de financement avec le MAE et le FFEM.

En tant qu'autorité de tutelle, le MEFCPET assume la responsabilité de la bonne marche du projet. Outre la charge directe de son propre personnel sur la zone du projet, il assure la coordination avec les autres ministères et les administrations locales.

Le MEFCPET contribue financièrement au projet au travers du « fonds forestier » (Compte d'affectation spécial développement forestier et touristique) dont le mandat est précisément de servir de fonds de contrepartie.

#### 13. Maître d'œuvre

Le programme ECOFAC est le maître d'œuvre du projet. Cette responsabilité est dépendante de sa poursuite en tant que programme, indépendamment de la reconduction ou non du financement de l'Union Européenne.

Sans le souhaiter, on peut toutefois envisager que la structure mise en place par ECOFAC puisse prendre une autre nature.

La base ECOFAC à Ngotto sera aussi celle du projet. Les mécanismes administratifs, logistiques et humains mis en place par ECOFAC seront appliqués au projet de sorte que le projet apparaîtra comme un volet complémentaire d'ECOFAC, ceci dans le respect du mandat et des termes de référence du projet.

#### **14. Autres partenaires**

- **Partenaires namibiens**

- **Partenaires internationaux**

## 2. MONTAGE FINANCIER

TABLEAU N° ? : MONTAGE FINANCIER (EN M \$US)

Bailleur		Local	Internatio nal	Total	%
Programme ICEMA	Bénéficiaire (MET)	5,37	0,80	6,17	
	Contribution des communautés locales	0,18	0,00	0,18	
	GEF (Banque Mondiale)	5,82	1,28	7,1	
	France (FFEM)	1,23	0,53	1,75	
Programmes associés hors ICEMA	USA (USAID-LIFE)	7,00	3,00	10	
	Allemagne (KfW)	2,10	0,90	3	
	Finlande (MFA)	0,70	0,30	1,00	
	Commission Européenne (CE)	2,10	0,90	3,00	
<b>Total</b>		24,5	7,71	32,2	

**TABLEAU N° ? : MONTAGE FINANCIER (EN M EURO)**

A revoir en euro!!!!!!!!!!

<b>Bailleur</b>		<b>Local</b>	<b>Internatio nal</b>	<b>Total</b>	<b>%</b>
Programme ICEMA	Bénéficiaire (MET)	5,37	0,80	6,17	
	Contribution des communautés locales	0,18	0,00	0,18	
	Global Environment Facility (The World Bank)	5,82	1,28	7,1	
	France (FFEM)	1,23	0,53	1,75	
Programmes associés hors ICEMA	USA (USAID-LIFE)	7,00	3,00	10	
	Allemagne (KFW)	2,10	0,90	3	
	Finland (MFA)	0,70	0,30	1,00	
	Commission Européenne (CE)	2,10	0,90	3,00	
<b>Total</b>		24,5	7,71	32,2	

**OUTLINE OF THE FFEM COMPONENT TO THE ICEMA PROJECT (TO BE COMPLETED)**

Restoration & Management Of Animal & Vegetal Biodiversity		Candidate Targeted Conservancies (list established by the Ministry of Environment and Tourism)									
		Nyae-Nyae	N# Jaqna	Sorris Sorris	//Huab	Wuparo	Kwandu	Ehiviro-puka	Omaten-deka	#Khoadi Hôas	Uukwaluudhi
High Value Animal Species (HVAS)	HVAS Survey for CBIEM* plans	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	HVAS camps/facilities	B	B								
	Contribution to HVAS translocation policy	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
	HVAS Translocation	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
	HVAS M&E**	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
High Value Plant Species (HVPS)	HVPS Survey for CBIEM* plans	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	R&D*** Extension for HVPS optimal Production	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
	Contribution to HVPS legal issues	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	HVPS Processing & Marketing	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
	HVPS M&E**	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A

**A** covers the whole range of targeted conservancies

**B** appropriate/relevant/suitable conservancies already identified

**C** appropriate/relevant/suitable conservancies to be identified during the course of the project

\* CBIEM Plan: Community-Based Integrated Environment Management Plan

\*\* M&E: Monitoring and Evaluation

\*\*\* R&D: Research and Development

## V. COUT DU PROJET ET PLAN DE FINANCEMENT

Le budget total du projet s'élève à 32,2 millions de \$US sur 5 ans, soit 25,76 millions d'EURO. (cf. tableau 11 page suivante).

Sur ce total, 1,4 million d'EURO sont demandés au FFEM, soit 5,4 % du montant total.

Le projet s'appuie sur le programme ICEMA en phase finale d'instruction.

L'apport financier du MET au programme est de  
L'apport financier du MET au programme est de  
L'apport financier du MET au programme est de

*et du CIRAD sont respectivement de 6 et 4%.*

*Budget prévisionnel du projet GTCV  
(en EUROS)*

	Année 1				Année 2				Année 3				TOTAL	
	ECOFAC	MEFCPET	CIRAD	FFEM	ECOFAC	MEFCPET	CIRAD	FFEM	ECOFAC	MEFCPET	CIRAD	FFEM	FFEM	GENERAL
<b>Ressources humaines</b>														
Personnel national :														
1 chef de volet (17000EUROS/an)	17 000				17 000				17 000				0	51 000
2 animateurs (7000EUROS/an*2)				14 000				14 000				14 000	42 000	42 000
2 chauffeurs mécaniciens (5000EUROS/an*2)	5 000			5 000	5 000			5 000	5 000			5 000	15 000	30 000
1 secrétaire comptable (6000EUROS/an)	6 000				6 000				6 000				0	18 000
2 assistants logistique (3500EUROS/an*2)				7 000				7 000				7 000	21 000	21 000
Personnel ECOFAC	155 000				155 000				155 000				0	465 000
Personnel expatrié :														
1 expert chasse villageoise			50 000	50 000		50 000	50 000			50 000	50 000	50 000	150 000	300 000
1 volontaire chasse villageoise				45 000			45 000				45 000	45 000	135 000	135 000
1 volontaire petit élevage villageois				45 000			45 000				45 000	45 000	135 000	135 000
1 assistant technique ECOFAC	120 000				120 000				120 000				0	360 000
<b>Investissements</b>														
Logement cadres (30.000EUROS*2)		60 000											0	60 000
Véhicule 4x4 équipé forêt humide (35.000EUROS*2)				70 000									70 000	70 000
Moto tout terrain (5.000EUROS*4)				10 000		10 000							10 000	20 000
Téléphone satellite (1000EUROS*4)				4 000									4 000	4 000
Radio HF (2000EUROS*3)				6 000									6 000	6 000
Panneau solaire (3000EUROS*3)				9 000									9 000	9 000
Ordinateur portable équipé (3000EUROS*4)		6 000		6 000									6 000	12 000
Equipement terrain (4000EUROS*6)				24 000							24 000		48 000	48 000
Barque alu. moteur électrique (5000EUROS)						5 000							0	5 000
Petit équipement				2 000				2 000				2 000	6 000	6 000
Investissements ECOFAC (infrastructures & équipements)	110 000				110 000				110 000				0	330 000
<b>Fonctionnement</b>														
Véhicules & motos (carburant & entretien)		10 000		15 000		10 000		15 000		10 000		20 000	50 000	80 000
Télécommunication				6 000				6 000				6 000	18 000	18 000
Suivi scientifique :														
Cartographie des terroirs (expertise nationale)				12 000				12 000		12 000			24 000	36 000
Appui sciences humaines (9000EUROS/mission)				18 000				18 000				9 000	45 000	45 000
Appui sciences biologiques (9000EUROS/mission)				18 000				18 000				18 000	54 000	54 000

## **VI. JUSTIFICATION D'UNE INTERVENTION DU FFEM**

### **1. BENEFICES POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL**

Conservation de la biodiversité

Diversité

Endémisme

Laboratoire expérimental de nouvelles approches plus efficaces : concept de conservatoire communautaire

Culture différente

Terrain favorable

Projection de situations à venir

Situations désertiques

Désertification globale

Réchauffement climatique global

Adaptation de l'homme et de l'économie à ces terrains

Profiter d'espèces animales et végétales adaptées à ces terrains

Pays récemment accédé à l'indépendance

## **2. EFFETS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT**

Plus de 38000 membres des conservatoires communautaires agréés  
Sans compter les nombreuses personnes non agréées

Plutôt que répliquer des schémas de développement étrangers avec des espèces exotiques  
Miser sur des schémas propres avec des espèces indigènes

Valoriser les ressources naturelles locales  
Respecter les cultures locales  
S'appuyer sur les communautés locales  
Conservation en travaillant avec les populations et non contre elles

Asseoir le développement sur les ressources locales

Ressources naturelles sources de développement pas seulement rural mais aussi urbain

Secteurs :

- primaire
- secondaire
- tertiaire

### 3. ASPECTS NOVATEURS

A l'heure où la conservation de la biodiversité cherche de nouvelles voies, le concept de conservatoire communautaire incarne incontestablement l'une des options les plus prometteuses. Confrontée aux défis concomitants de la croissance démographique, du développement économique et de la stabilité politique, la conservation de la biodiversité se voit imposer d'énormes contraintes où l'innovation doit impérativement jouer un rôle déterminant.

Le conservatoire communautaire est un concept qui sait allier des enjeux trop souvent opposés :

- conservation et développement,
- participation des communautés locales et maîtrise par les pouvoirs publics,
- croissance économique et sécurité sociale,
- 

A ce jour la Namibie et la Banque Mondiale n'ont pas mis en place de stratégie d'assistance nationale (*Country Assistance Strategy*, CAS). Jusqu'à présent, l'engagement de la BM en Namibie s'est concentré sur l'assistance technique pour aider le GRN dans ses efforts notamment de réduction de la pauvreté, de décentralisation et de développement urbain. L'implication de la BM dans la conservation et la gestion des ressources naturelles est donc une nouveauté qui ouvre la voie à de nouvelles perspectives.

#### **4. REPLICABILITE**

La croissance remarquable des conservatoires communautaires en Namibie constitue un indicateur incontestable de leur pertinence :

- Les communautés locales n'auraient jamais adhéré à cette approche si elles n'y trouvaient pas leur intérêt en terme de développement,
- L'Etat n'aurait pas encouragé ce concept s'il n'y avait pas vu un moyen d'assumer les difficiles responsabilités qu'il doit assumer au niveau national et international,
- Les ONG qui appuient cette initiative ont bien perçu toute la dimension potentielle du modèle,
- Les bailleurs qui ont appuyé, et continuent d'appuyer les conservatoires communautaires, perçoivent bien la qualité de cet outil pour résoudre les problèmes auxquels ils sont confrontés.

Tel qu'expérimenté en Namibie, le conservatoire communautaire offre des perspectives extrêmement attractives pour la conservation de la biodiversité en Afrique et même au-delà, avec des arguments persuasifs en Namibie, notamment :

- le support institutionnel et réglementaire,
- la structuration et l'implication des communautés locales,
- l'engagement du secteur associatif,
- l'investissement du secteur privé,
- l'appui des bailleurs,
- l'intérêt de la communauté internationale.

## VII. RISQUES ET CONDITIONNALITES

### 1. RISQUES

#### 1.1. RISQUE POLITIQUE

La question foncière en Namibie reste problématique : que

La population humaine est estimée à un peu plus de 1,8 million d'habitants (Census Office, 2002). Elle est essentiellement rurale avec plus de 65% dans les terres communautaires qui couvrent 42% du pays. Environ 6 100 fermiers privés (Barnard, 1998) détiennent 44% de la superficie du territoire. Le réseau d'aires protégées couvre 14% des terres.

absence d'alternative

#### 1.2. RISQUE INSTITUTIONNEL

Quelle que soit l'issue des événements politiques actuels, on peut raisonnablement prédire que le ministère de tutelle traversera la crise que ce soit sous sa forme actuelle de MEFCPET ou sous une autre. Le montage du projet doit s'appuyer sur cette structure.

Le choix d'inscrire le projet comme une composante nouvelle d'ECOFAC est une sécurité en raison de l'ancrage déjà ancien du projet dans le paysage institutionnel et de son implantation concrète dans le milieu local. On peut aussi considérer qu'ECOFAC et PRASAC sont aussi des institutions internationales reconnues dans l'ensemble du Bassin du Congo.

Au fil de l'histoire centrafricaine, les communautés locales ont été, sont et seront bien présentes dans leur milieu. En centrant son action sur elles, le projet fait le pari de miser sur l'entité la plus stable du pays.

#### 1.3. RISQUE SOCIAL

Ce n'est que lorsque la présence d'allochtones est perçue comme une menace (ou, au moins, une concurrence gênante) que les villageois en dénoncent les effets et se présentent comme des victimes. Ils insistent alors pour que les écogardes ECOFAC ne les visent pas eux, mais bien les «autres» (les «braconniers», voire les «bandits» ou les «délinquants»). Or, tous vendent la viande et à fortiori, les chefs qui chassent pour le compte d'un supérieur hiérarchique quelconque.

Inversement, les aînés voudraient élargir le mandat confié aux jeunes, membres des «comités d'auto-défense» (ou «de vigilance», selon les interlocuteurs), à la répression du braconnage sur l'étendue du finage villageois. Outre le fait que c'est là un moyen un peu facile de «trouver» un emploi aux jeunes, cette demande comporte un risque de dérive xénophobe : en effet, ces groupes, institués sous le régime de Bokassa, visaient à «contrôler ce qui se passait chez eux» soit, dans les faits, tout étranger, assimilé d'avance à un danger pour le régime.

Dans les zones nouvellement urbanisées, les immigrés (de longue comme de fraîche date) étendent leur propre droit d'accès aux ressources à l'ensemble de leur famille, avec laquelle ils gardent des liens étroits

(Ostrom, 1990) : *«Quand ils n'ont rien à manger là où ils sont, ils viennent chasser ici. C'est difficile de leur interdire, ce sont des parents».*

On comprend donc la difficulté qu'il y a de définir les 'ayant-droits'. Il semble improbable de travailler durablement sur la viande de brousse en laissant la question en suspens. Le projet doit aborder le problème sans a priori en respectant une démarche participative sur le mode du volontariat.

#### **1.4. RISQUE ENVIRONNEMENTAL**

L'impact environnemental du projet est une considération à ne pas négliger. Certes, on attend du projet un effet positif sur la conservation de la biodiversité, c'est le but recherché (cf. cadre logique). Toutefois, il est nécessaire de s'interroger sur l'éventualité d'effets négatifs potentiels.

L'impact environnemental de la route qui traverse la zone du programme ECOFAC a déjà été largement étudié par le passé. On peut le considérer à la fois comme un atout pour le développement national/régional et une contrainte pour l'environnement local. C'est désormais un fait acquis que le projet doit prendre en compte dès le départ.

L'attraction éventuelle exercée par le projet est un risque à ne pas négliger. Le parcours d'ECOFAC en RCA l'a montré (Binot & Baliguini, 2000). Toutefois, le projet prévoit un mode d'intervention différent d'ECOFAC, il travaillera avec très peu de main d'œuvre employée.

La question peut être posée du risque que pourrait présenter le projet, en s'intéressant à la viande de brousse, d'accentuer la pression sur la ressource. On doit rappeler à ce stade que l'objectif recherché est précisément la durabilité de l'utilisation de la biodiversité et non pas son contraire. Toute la construction du projet vise :

- d'une part à améliorer la gestion (i) des terroirs de chasse, (ii) des chasseurs, (iii) de la chasse et (iv) de la filière viande de brousse, et ;
- d'autre part à soulager la pression exercée sur la faune sauvage en développant les autres productions animales (pêche et petit élevage).

#### **1.5. RISQUE TECHNIQUE**

Toute innovation implique une prise de risque, c'est aussi tout l'intérêt d'un nouveau projet de rechercher des voies innovantes pour trancher avec des projets antérieurs qui n'ont pas toujours ou pas complètement réussi dans les approches qu'ils avaient retenues. Le projet est certainement innovant par son approche visant à gérer et non pas interdire la production de viande de brousse. On doit s'attendre à ce que la recherche d'options techniques différentes ne soit pas uniformément couronnée de succès. Une gestion adaptative doit permettre de coller aux réalités du terrain, et pour cela une marge importante d'initiatives techniques est laissée aux opérateurs.

## 1.6. RISQUE ECONOMIQUE

La conjoncture économique est au plus bas, certes. Mais précisément la mauvaise posture du système économique officiel ou formel est un puissant stimulant pour inciter la société civile à développer le système économique informel auquel appartient la filière « viande de brousse » en quasi-totalité. Le secteur informel a ceci de bien qu'il aide les sociétés en crise (i) à traverser les périodes difficiles (ii) et simplement à améliorer l'ordinaire en période normale.

S'intéresser au secteur informel n'a guère été jusqu'à présent la priorité des institutions nationales et internationales. On se trouve ici dans le cas d'espèce type où les circonstances, dans le temps et dans l'espace, justifient de manière optimale un investissement dans une filière comme celle de la viande de brousse. La paupérisation du monde rural avec la dégradation des cultures de rente et du *cash cropping* vivrier tend nettement à reporter la force de travail vers l'exploitation accrue des ressources naturelles comme le gibier. De toute évidence, cette tendance tient sa force dans la préoccupation de survie des populations rurales. Il est donc plus que légitime de s'intéresser aux motivations qui animent les utilisateurs des ressources naturelles si l'on a pour objectif de conserver durablement ces ressources tout en aidant les utilisateurs à se maintenir et se développer.

## 2. CONDITIONNALITES

### Proposed conditions for signing the grant agreement

- MET formal request to MAE & FFEM
- World Bank Board approval for ICEMA program
- ICEMA program steering committee in place and effective

### Proposed conditions in the Grant Agreement

- Workplans prepared on a bi-annual basis
- Proper reporting on a six month basis
- Liaison with the French Embassy in Windhoek
- Custom tax (import duties) exemption for goods imported by the project

### 2.1. CONDITIONNALITES PREALABLES

- Requête du MEFCPET pour le projet auprès du FFEM et du MAE ;
- Confirmation de la poursuite du programme ECOFAC sous sa forme actuelle ou sous une autre ;
- Engagement de collaboration du CIRAD comme partenaire du projet ;
- Création du comité de pilotage à l'initiative du MEFCPET et sous sa tutelle.

### 2.2. CONDITIONNALITES SUSPENSIVES

- Réunion du comité de pilotage une fois par an avec représentation des différents partenaires, y compris financiers ;
- Budget-programmes annuels établis par le Comité de gestion et agréés par le FFEM et le MAE ;
- Exemptions douanières pour le matériel du projet, visas longue durée et permis de recherche pour les collaborateurs français du projet ;
- Situation sécuritaire acceptable dans la zone du projet.



## VIII. SUIVI ET EVALUATION EX-POST

### 1. MODALITES DE SUIVI

#### 15. COMITE DE PILOTAGE

Un comité de pilotage est créé dès le démarrage du projet (conditionnalité préalable). Il est initié par le MEFCPET et reste sous sa tutelle. Y sont représentés les principaux partenaires du projet, y compris les bailleurs de fonds.

Sur convocation du MET, le comité de pilotage se réunit une fois par an pour :

- dresser un bilan du projet ;
- examiner son état d'avancement par rapport aux objectifs ;
- analyser ses atouts et ses contraintes ;
- proposer des recommandations pour sa bonne marche.

#### 16. COMPTE-RENDUS

Un compte-rendu concis bi-annuel (tous les 6 mois) d'activité est produit par chaque partenaire opérateur sur le terrain. Chaque année, les différents compte-rendus sont rassemblés et mis en forme par la coordination du projet au niveau d'ECOFAC. Le compte-rendu annuel est remis avant la réunion du comité de pilotage à chacun des membres.

Les compte-rendus ne se limitent pas à la liste des actions conduites au cours de l'année écoulée. Ils font leur propre évaluation par rapport aux objectifs visés. Ils expliquent les problèmes éventuels rencontrés et proposent une gamme de solutions. Ils font des recommandations pour la suite du projet.

#### 17. EVALUATIONS

- Une évaluation externe annuelle (années 1, 2 et 3) ;
- Une évaluation externe finale en fin d'année 4.

### 2. CRITERES D'EVALUATION EX-POST

En matière de suivi-évaluation (*M&E = Monitoring & Evaluation*), le programme ICEMA s'est doté :

- d'un plan détaillé de suivi-évaluation,
- d'un manuel élaboré de procédures à suivre pour le suivi-évaluation,
- d'un assistant technique spécialisé dans le domaine du suivi-évaluation qui sera en poste auprès du Bureau du projet (*Project Office*).

Du fait que le FFEM s'intègre dans le programme ICEMA, il se réfèrera au plan et au manuel de suivi-évaluation déjà élaborés.

Un certain nombre d'indicateurs de suivi du projet sont néanmoins présentés composante par composante pour guider l'évaluation du projet afin de mesurer (i) à quelle hauteur chaque objectif est atteint, (ii) quelle est la progression vers chaque objectif depuis le dernier état des lieux et (iii) quelle est la marge de progrès pour chacun des objectifs.

### **18. Composante 1**

- le finage des terroirs de chasse est identifié sur plus de la moitié des villages de la zone ;
- le mécanisme de classement des terroirs de chasse est agréé par les autorités locales et centrales ;
- la procédure de classement des terroirs de chasse est engagée pour les villages ayant procédé à l'identification de leur finage.

### **19. Composante 2**

- les communautés de chasseurs sont identifiées dans la majorité des villages de la zone ;
- les communautés de chasseurs sont promues en groupements organisés autant que possible ;
- les groupements de chasseurs créés font l'objet d'une animation active.

### **20. Composante 3**

- les groupements de chasseurs ont procédé à une évaluation de leur activité cynégétique ;
- les groupements de chasseurs mettent au point un plan de gestion de la chasse sur leur terroirs respectifs ;
- ces plans de gestion sont initiés par les groupements de chasseurs sur le terrain.

### **21. Composante 4**